



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

accidents du travail et maladies professionnelles

Question écrite n° 95958

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur les négociations actuelles relatives aux accidents du travail et aux maladies professionnelles. Les dysfonctionnements du système de prévention et l'indemnisation des victimes d'accidents du travail, mis en cause par de nombreux rapports officiels, ont été malheureusement récemment illustrés par le drame de l'amiante. Or il semblerait que les négociations en cours ne proposent qu'une vision étroite de la gestion des risques professionnels, pourtant au cœur de la santé publique, en n'étant discutées qu'entre les seuls partenaires sociaux de l'entreprise, patronat et syndicats. Il lui demande s'il ne devrait pas se trouver, aux côtés de ces partenaires, de nouveaux acteurs dont l'État et les représentants de la société civile que sont les associations. Il souhaiterait savoir si le Gouvernement estime que le paritarisme strict est adapté à la gestion des grandes questions de société qui dépassent l'enceinte de l'entreprise, afin de tirer les conclusions de l'affaire de l'amiante et d'éviter de nouvelles catastrophes sanitaires.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95958

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : travail, relations sociales et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juin 2006, page 5802